

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Je, soussignée, Christiane Couture, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de ladite municipalité, donne avis :

QUE le règlement numéro 681-2023 ayant pour titre :

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME » DE FAÇON À :

- Agrandir l'aire d'affectation commerciale C-2 à même l'aire d'affectation multifonctionnelle M-2

fut adopté le 6^e jour de mars 2023, que le certificat de conformité numéro 2023-09 fut émis par la MRC le 12^e jour d'avril 2023 et qu'il est entré en vigueur le 21^e jour d'avril. Le présent règlement vise à agrandir l'aire d'affectation commerciale C-2 à même l'aire d'affectation multifonctionnelle M-2.

Donné le 21^e jour d'avril 2023.

Christiane Couture
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 420)

Je, soussignée, résidant à Sainte-Croix, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, et publication sur le site internet au www.ville-sainte-croix.ca.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour d'avril en l'an deux mille vingt et trois.

Christiane Couture
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe